

PROCES VERBAL SÉANCE DU 11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, 11 mars, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 06/03/2026 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, Maire

P R É S E N T S	Mme Fabienne PINÇON Maire	M. Arnaud PERROUX 1er adjoint	Mme Alexa FISSEAU 2ème adjoint
	M Claude DAGUZAN 3ème adjoint	Mme Dominique RIBOUILLEAULT 4ème adjointe	M. Michel MINGOT
	Mme Sylvie MANCEAU		M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Sylvie PELTIER	Mme Adeline HUET	
	Mr Pascal GUILLER	Mr Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EX- CUSES	M. Jean-Michel CHIQUET	M. Bernard OLSZTYNSKI	
ABSENTS			

APPROBATION DES PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/02/2026

Secrétaire de séance : Sylvie PELTIER

Madame Pinçon demande à l'assemblée si PV du 11/02/2026 est approuvé : A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

Madame Pinçon rappelle l'ordre du jour.

- Point sur le Budget
- DPU
- Associations :
 - Demande de subvention de la GVL
 - Information LUTOPIA
 - Béguinage
 - SACEM
- Dossier Catastrophes Naturelles Route de la Grère
- Information Ex-Intermarché
- Point sur l'état des bâtiments
- Point sur les travaux Eglise
- Point sur les travaux de rénovation énergétique
- Information sur le classement du stade
- Personnel :
 - Point sur le conseil de discipline
 - Informations
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
 - Devis

POINT SUR LE BUDGET

Mr Evrard demande pourquoi le CA (compte administratif) n'a pas été voté avant les élections municipales.

Mme Pinçon répond que du retard a été pris dans les écritures comptables qui doivent être transmises en trésorerie : cela n'a pas permis d'établir un CA pour cette réunion.

Information budget :

- Pour 2025 : nous avons un accord de subvention DETR à 100 000 €, celui-ci a été modifié par un accord de fond vert à 130 000 qui vient en remplacement de la DETR.
- Pour 2026 :
 - Recettes : vente de la maison rue pierre cuiller, subvention, proposition d'augmenter les impôts locaux
 - Attention aux baisses de budget à la CCLLB
 - Perte du FCTVA en fonctionnement
 - Obligation de passer par un emprunt pour finaliser le budget

Mme Pinçon explique qu'un rdv est prévu avec la trésorerie et le conseiller décideur local pour une aide à la préparation du budget.

DPU

Mme Pinçon informe le conseil que la commune a été destinataire d'un DPU pour le local situé au 12 Rue des Châtaignes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter pour le local situé au 12 rue des Chataignes

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

ASSOCIATIONS

Demande de subvention de la GVL

Mme Pinçon donne lecture d'une lettre transmise par Mme Guillier, présidente de l'association gym de LUCEAU. Dans ce courrier, la GVL informe la commune qu'il est nécessaire d'installer une rambarde de sécurité dans la salle de sport et modifier la pente en marches afin de répondre aux exigences en termes de sécurité.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 980 € (projet réalisé par le lycée technique de Montval). L'association de gymnastique sollicite la commune pour participer partiellement ou en partie au cout des travaux.

Mme Fisseau demande pourquoi enlever la pente douce et mettre des marches.

Mme Pinçon répond que la pente est trop raide. Il y a un pourcentage à respecter.

Mme Pinçon demande à l'assemblée quel montant serait envisageable.

Mme Fisseau répond 750 € comme les subventions exceptionnelles votées pour les autres associations.

Mme Manceau propose la totalité car l'association de gym ne réclame pas souvent d'aide.

Mr Evrard approuve les propos de Mme Manceau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de financer l'intégralité des travaux de la gym, à savoir 980€.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Association LUTOPIA :

Mme Pinçon informe l'assemblée que LUTOPIA ne renouvellera pas son bail en date du 15 avril 2026.

Association béguinage :

Mme Pinçon informe l'assemblée de la situation problématique du Béguinage.

Actuellement, il n'y a plus vraiment de président, ni de trésorier : il faut que l'association béguinage Luceau retrouve un « cadre ». Il y a également un problème avec le prélèvement des 150 € (cotisation au béguinage). Les participations des béguins pour l'activité de l'animatrice ne sont pas collectées. Mme Pinçon rappelle qu'il ne faut pas confondre la part loyer (la foncière / esprit béguinage) et la part à la personne (association Béguinage Luceau).

Depuis deux ans Mme Pinçon réclame les comptes de l'association qu'ils ne me fournissent pas. L'association n'a plus de bureau, le trésorier et le président ne remplissent pas leurs fonctions et le suivi administratif et comptable de l'association n'est pas réalisé. À court terme la cessation de l'activité de l'association est à prévoir car elle ne pourra plus payer sa salariée. Cela ne peut rester comme cela, il faut mettre en place un conseil d'administration avec de nouveaux bénévoles ». Elle a lancé un appel auprès des élus pour qu'ils s'engagent dans l'association. Certains vont y réfléchir...

Convention SACEM :

Mme Pinçon informe le conseil qu'au vu des manifestations organisées par la commune (8 mai, 14 juillet, repas des anciens ...) il est nécessaire de valider une convention avec la SACEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la convention pour 4 à 6 événements pour un montant de 348.87 €.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DOSSIER CATASTROPHES NATURELLES / ROUTE DE LA GRERE

Mme Pinçon informe le conseil qu'un dossier de catastrophes naturelles a été déposé sur icatnat en lien avec le vent et les inondations du mois de février

INFORMATION EX-INTERMARCHE

Mme Pinçon donne la parole à Mme Fisseau Vérité, adjointe en charge du développement économique.

Mme Fisseau Vérité explique à l'assemblée qu'elle a échangé récemment avec la CCLLB (communauté de communes Loir Lucé Bercé), ainsi que la foncière mousquetaire sur le devenir du bâtiment Intermarché.

La liquidation a pris du temps, le sort du bâtiment n'est pas encore fixé ...

Il y a plusieurs possibilités d'avenir : vente, location, faire des lots ...

La commune souhaite rester proche de ce dossier et de participer aux éventuelles décisions...

POINT SUR L ETAT DES BATIMENTS

Garage Mairie : des fissures ont été constatés sur le garage dans la cour de la Mairie, cela pourrait être du au mouvement de terrain ou au gonflement / rétractation d'argile ...

Logement 5 Rue Pierre Cuillier : la locataire a alerté les élus sur des traces d'humidité et moisissures. Mme Pinçon et Mr Daguzan ont vérifié le logement, il n'y a aucune humidité (vérification faite avec un testeur d'humidité ...)

PROJET TRAVAUX EGLISE

Mme Pinçon passe la parole à Mr Mingot qui assiste aux réunions de chantier. Le chantier avance correctement. La couverture pourrait se terminer mi-avril... Il y a eu beaucoup de travaux sur la pierre.

Pour information, la DRAC a sollicité la commune pour savoir si des fonds devaient être mis de côté pour la 2ème tranche des travaux.

POINT TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUES

Mme Pinçon rapporte que lors de la dernière réunion de chantier plusieurs points ont été abordés :

- Isolation : Quelques remarques à corriger par rapport à l'isolation par l'extérieur cantine : Reprise du collage scotch, refixer une gaine, fixer les interrupteurs sous préau...
- La commune est dans l'attente d'un devis pour la peinture OSB
- Reprise de l'enduit taloché pignon
- Attente d'une offre pour les écarteurs garderie
- Isolation combles cantine : approvisionnement le 18/03
- Chauffage / CTA
- Garderie : PAC posée, reste à établir la programmation
- Mairie : en attente un devis pour les écarteurs plafond
- Ecole / cantine : Vmc partie du haut en cours, Vmc partie bas vacances avril, Vmc cantine du 04/03 au 17/03 (approvisionnement 11/03), PAC cantine du 16 au 27/03
- Salle des fêtes : Vmc et PAC du 30/03 au 07/05

INFORMATION SUR LE CLASSEMENT DU STADE

Mme Pinçon donne lecture d'un mail du district de la Sarthe au sujet du stade de foot.

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- *Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 18/11/2025.*
- *Rapport CDTIS en date du 30/10/2024.*

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées (Art 6.6.1).

La commission constate les non-conformités majeures suivantes (pour le niveau T5) :

- ***La dimension minimale de la largeur de l'aire de jeu n'est pas conforme (Art. 3.2.1)***
- ***L'installation n'est pas entièrement close (Art.6.3)***

Elle rappelle que l'installation sportive doit être close par un dispositif permettant :

- *de contrôler et de maîtriser la capacité d'accueil du public de l'installation ;*
- *d'assurer la protection des installations sportives et la sérénité des rencontres ;*
- *d'assurer la sécurité des spectateurs.*

Dans tous les cas, la clôture doit être en bon état et doit interdire les intrusions (sa qualité et sa hauteur doivent permettre d'interdire tout franchissement). L'entrée et la sortie des spectateurs ne peuvent s'effectuer que par des accès aménagés à cet effet. La limite de l'installation peut être apportée par une clôture grillagée comme par un écran végétal.

Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité. Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 16/05/2026.

Au-delà du 16/05/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

D'un accord commun, il n'y aura pas de travaux dans l'immédiat.

RESSOURCES HUMAINES / PERSONNEL / Conseil de Discipline

Mme Pinçon informe que le conseil de discipline de Mr Fresneau a eu lieu le lundi 9 mars 2026. (Conseil auquel le concerné n'était pas présent).

A l'unanimité, il a été acté la révocation de l'agent. La commune est dans l'attente du PV, afin d'établir l'arrêté de révocation puis le transmettre à l'agent.

Mme Pinçon rapporte également au conseil, que 2 annonces seront prochainement publiées sur emploi territorial : 1 pour un poste d'ATSEM (faisant suite à la démission de Mme Paineau) et 1 pour un poste d'agent technique (faisant suite au poste vacant qu'occupait Mr Pezard).

TABLEAU DES PERMANENCES ELECTIONS

DEVIS ENGAGES / ARRETES

- Devis numérisation de l'ensemble des actes (de 1920 à aujourd'hui) 4003,20 €
- Devis Hortiloire / Terreau 609,61 €
- Devis Eurofeu Réparation alarme Mairie 540,23 €
- Devis Helbert Réparation Grille Frellerie 890,09 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Convention renouvellement AXA / Lucéens
- Installation salle des fêtes élection samedi 14/03 9h
- Conseil d'école Mardi 17/03 à 18h
- Signature compromis vente logement 8 rue pierre Cuillier le 20/03
- Mme Fisseau : information sur le distributeur de pommes de terre : RDV vendredi matin pour l'étude de différents scenario (location ou achat)
- Mme Fisseau : nous avons une situation sociale préoccupante sur la commune (une personne d'origine étrangère), la commune a pris contact avec les services sociaux pour l'aider au mieux.
- Mr Perroux : les relèves topographies de la station d'épuration sont terminés
- Mme Pinçon remercie chaleureusement l'ensemble du conseil pour leur mandat, leur implication

Fin de séance 23h24